



## Événements et activités du mois d'octobre

Lundi 3 octobre           pédagogique  
Lundi 10 octobre       Congé férié  
Lundi 31 octobre       Fête d'Halloween

## Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (C.É.) est un comité dont les rôles et responsabilités sont prévus à la *Loi sur l'instruction publique*. Composé de parents-bénévoles, de membres du personnel de l'école, de représentants de la communauté et, au secondaire, de représentants des élèves, le C.É. constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves. C'est un lieu de concertation avec les autres personnes qui œuvrent à l'école. Les parents qui siègent au C.É. représentent les parents qui les ont élus lors de l'assemblée générale annuelle des parents. Les rencontres du C.É. sont publiques et, par conséquent, tous les parents y sont les bienvenus.

Voici les membres parents qui ont été élus lors de l'assemblée générale annuelle du jeudi 2 septembre dernier :

M. Medoune Seck                   M Éric Bonin  
Mme Sandra Santa                Mme Corina-Maria Zosim  
Mme Patricia Girard              M Andrian Coltov  
Mmes Alexandre Gagnon et Anissa Khattabi ont été élues substitués.

Voici les membres du personnel qui feront partie du C.É. :

Mme Annie Viveiros, enseignante  
Mme Claire Sanfilippo, enseignante  
Mme Louise Bouthillette, enseignante  
Mme Sophie Mitchell, technicienne au service de garde       Mme Chantal Marceau, classe principale au service de garde  
Mme Sophie Tougas, directrice                                    Mme Julie Marceau, directrice adjointe

Voici les dates des rencontres :

28 septembre, 22 novembre, 24 janvier, 21 février, 21 mars, 17 avril, 16 mai et 13 juin

Tous les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux se retrouvent sur le site internet de l'école.

## Calendrier des étapes 2022-2023

Étape	Début de l'étape	Fin de l'étape	Remise du bulletin ou des communications aux parents
Étape 1	31 août 2022	11 novembre 2022	Au plus tard le 15 octobre 2022 (1re communication) Au plus tard le 20 novembre 2022 (bulletin)
Étape 2	14 novembre 2022	17 février 2023	Au plus tard le 15 mars 2023 (bulletin)
Étape 3	20 février 2023	22 juin 2023	Au plus tard le 10 juillet 2023 (bulletin)

## Fréquence des évaluations

La fréquence des évaluations pour chaque degré est maintenant disponible sur notre site internet

<http://petitegare.cssdgs.gouv.qc.ca/informations-generales/evaluations-des-apprentissages/>

## Première communication écrite

Au plus tard le 15 octobre, vous recevrez une communication informatisée vous informant de la manière dont votre enfant amorcé son année. Vous recevrez cette première communication via la plateforme Mozaïk sur internet (même endroit que les bulletins). Il n'y aura pas de première communication pour la classe maternelle 4 ans.



### COSTUMES

Le lundi 31 octobre, les élèves pourront arriver déguisés dès le début de la journée. Veuillez noter que les masques et les accessoires comme les épées, fourches, bâtons ne seront pas acceptés à l'école pour des raisons de sécurité. Il faut que le déguisement puisse permettre à l'enfant de bien circuler, entre autres, dans les escaliers.

Les élèves auront aussi besoin d'une lampe de poche identifiée et d'une couverture identifiée.

### BONBONS

Toutefois, il est important de noter que les bonbons ne seront pas autorisés dans les boîtes à lunch ni comme collation à l'école dès le 1er novembre.

## Message de la psychologue

Votre enfant a été évalué en psychologie, neuropsychologique ou en interdisciplinarité à l'externe ? Ce message s'adresse à vous. Afin d'assurer un meilleur suivi des difficultés de votre enfant, il serait judicieux, si une évaluation a eu lieu à l'externe (autre commission scolaire, clinique privée, milieu hospitalier, etc.), que vous nous fassiez parvenir les rapports d'évaluation (neuro)psychologiques, interdisciplinaires ou autres disciplines connexes. Ceux-ci seront remis à la psychologue de l'école qui, après consultation, pourra mieux outiller et soutenir les enseignants ainsi que le personnel travaillant auprès de votre enfant afin que celui-ci puisse recevoir les services dont il a besoin (en fonction des ressources disponibles), et ce, tout au long de son parcours scolaire au sein de notre centre de services scolaire.

Suite à la réception d'un rapport, une autorisation de partage des informations vous sera acheminée en ce sens. Par souci du respect de la confidentialité, le rapport sera conservé sous clé et consulté seulement par la psychologue. Seuls les éléments jugés pertinents seront communiqués aux membres du personnel qui interagissent directement avec votre enfant.

Merci de votre collaboration.

## Le temps froid arrive à grands pas !

Il serait important que vos enfants aient une tenue adéquate selon la température, car ils auront plusieurs moments de jeux à l'extérieur.

De plus, afin de faciliter la recherche des vêtements, il est important de bien les identifier.

Finalement, dans le but de garder notre école propre, il serait idéal que vos enfants aient deux paires de chaussures, soit une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur jusqu'à ce que les bottes d'hiver fassent leur apparition.

**PRENDRE NOTE : À LA FIN DE CHAQUE MOIS, LES VÊTEMENTS PERDUS SERONT PORTÉS AU COMPLEXE LE PARTAGE. IL EST IMPORTANT DE VÉRIFIER LE BAC D'OBJETS PERDUS RÉGULIÈREMENT.**



## STATIONNEMENT



Pour des fins de sécurité, vous devez obligatoirement vous stationner dans le débarcadère du service de garde le matin et le soir (après le départ des élèves et de l'autobus) lorsque vous venez chercher vos enfants ou dans la rue.

**Il en va de la sécurité de vos enfants!**

## Animaux :

Il est possible que des gens aient peur ou n'apprécient pas la présence canine. Il serait donc préférable que nos amis les bêtes demeurent à l'écart. Ils ne peuvent pas entrer dans l'école.



## RAPPELS IMPORTANTS:

### FOURGON :

Les risques sont élevés de blessures près du fourgon. Nous demandons aux élèves de ne pas aller jouer sur ce dernier afin d'éviter les blessures.

### OBJETS PERSONNELS :

Les objets personnels ne sont pas permis à l'école afin d'éviter toute perte ou bris.

### CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 :

Nous vous retournons le calendrier scolaire de cette année puisqu'il manquait deux journées en gris, en février, afin de bien respecter les semaines A et B.

### OUVERTURE DE LA COUR D'ÉCOLE EN JOURNÉE DE PLUIE :

Lors de journée de pluie, les portes de la cour de récréation ouvriront à 7h55 puisque le service de garde sera dans l'école. Il faudra attendre l'arrivée de l'équipe de surveillance à 7h55 pour aller sur la cour d'école. Pour les journées ensoleillées, le service de garde ouvrira les portes à 7h50 et les éducatrices assureront la surveillance.

